

Angers, le 2 avril 2012

La Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
élémentaires et primaires
Mesdames et Messieurs les instituteurs
et professeurs des écoles

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire

Affaire suivie par :
Pierre VERNIZZI

**INSPECTION DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
Angers 2**
14 rue Anne Frank
49043 ANGERS CEDEX 01
02 41 68 79 76
ienangers2@ac-nantes.fr

Objet : Bilan des acquis des élèves de CM2 en langue vivante étrangère

Le projet académique CAP 2015 instaure la généralisation, à tous les élèves de fin de CM2, d'une validation des compétences en Langues Vivantes Étrangères, niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Ce niveau est par ailleurs visé de façon explicite par les programmes actuellement en vigueur. Il constitue donc un indicateur essentiel du projet d'école.

La mise en œuvre des programmes parus au BOEN hors série n°3 du 19 juin 2008, implique pour les enseignants la nécessité d'évaluer précisément les connaissances, les capacités et les attitudes constitutives des compétences du socle commun.

Concernant l'apprentissage d'une langue vivante, le niveau attendu en fin d'école primaire est le niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Les contenus linguistiques qui doivent être maîtrisés par les élèves sont définis par le BOEN hors-série n° 8 du 30 août 2007.

Le protocole n'a pas vocation à valider à lui seul la compétence 2 du socle commun de connaissances et de compétences, mais doit fournir à chaque enseignant de CM2, ainsi qu'à tous les enseignants du cycle 3, des informations sur les acquis des élèves qui permettront d'adapter le dispositif d'apprentissage et engager des échanges dans le cadre de la liaison école-collège.

Le protocole d'évaluation en langues vivantes est identique, dans sa forme pour l'anglais et l'allemand. Il se propose d'évaluer 4 domaines de compétences couvrant les 5 activités langagières :

- compréhension orale,
- compréhension écrite,
- expression écrite,
- expression orale (parler en interaction et parler en continu).

Modalités de mise en œuvre

Le protocole d'évaluation sera passé dans toutes les classes de CM2 durant la première quinzaine du mois de juin 2012. Il pourra être organisé sur une période de deux semaines.

Le codage des réponses se fait par les codes 1 et 2 (pris en compte pour la réussite), le code 9 (pour une mauvaise réponse), le code 0 (pour une absence de réponse) et le code A (pour une absence).



Les cahiers élèves et le livret de l'enseignant vous seront remis au format papier. Chaque enseignant disposera d'un cahier de consignes. Un tableau synthétique y indique les capacités évaluées ainsi que leurs composantes, les exercices et les consignes correspondantes et enfin les modalités de correction.

Vous recevrez par courrier électronique un fichier Excel pour la saisie des codes et un premier traitement école. Il doit aussi permettre de faire une synthèse par circonscription.

La passation des épreuves

Sur le livret de l'enseignant, le symbole  indique que la consigne est donnée à l'aide d'un fichier son. Généralement, un fichier son permet de réaliser un exercice. Il faut noter que dans le domaine de la compréhension orale, un même discours peut être répété plusieurs fois afin de permettre aux élèves de revenir sur les réponses produites. La bande son a été conçue à cet effet.

Le protocole a été envisagé de manière à ce qu'un enseignant non habilité puisse faire passer les épreuves des trois premiers domaines (l'ensemble des consignes en français comme dans la langue sont disponibles sous forme de fichiers sons ou par écrit sur le cahier de l'élève). Seule « l'expression orale » nécessite, en partie, la présence d'un enseignant habilité ou d'un intervenant. Les épreuves de ce domaine peuvent se dérouler en parallèle sur les deux semaines sans attendre d'avoir fait les trois premiers domaines. Souvent en situation duelle, elles ne doivent pas excéder les 3 minutes par élève.

Ces fichiers, au format MP3, sont disponibles sur le site de l'Inspection Académique d'où ils pourront être téléchargés.

Calendrier

Livraison des cahiers aux écoles	A partir du 28 mai 2012
Passation de l'évaluation	Du 4 juin au 15 juin 2012
Transmission des résultats à l'IEN de la circonscription	Le 22 juin 2012 au plus tard

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour assurer la réussite de cette évaluation.

Françoise FOURNERET